

PLAN LOCAL D'URBANISME [PLU]

Révision générale : le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** de la commune (**PADD**)

La municipalité poursuit la révision du plan local d'urbanisme. Après la présentation des enjeux issus du diagnostic dans le Monistro'Liens de janvier 2021, voici une synthèse des orientations du PADD.

LE PADD, C'EST QUOI ?...

C'est le document qui détermine le projet communal pour les années à venir.

Il n'est pas opposable aux autorisations d'urbanisme. Il est la «clef de voûte» du PLU.

Les documents réglementaires opposables du PLU (zonage, règlement, emplacements réservés, etc...) doivent traduire les orientations du PADD.

- Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou remise en bon état des continuités écologiques.

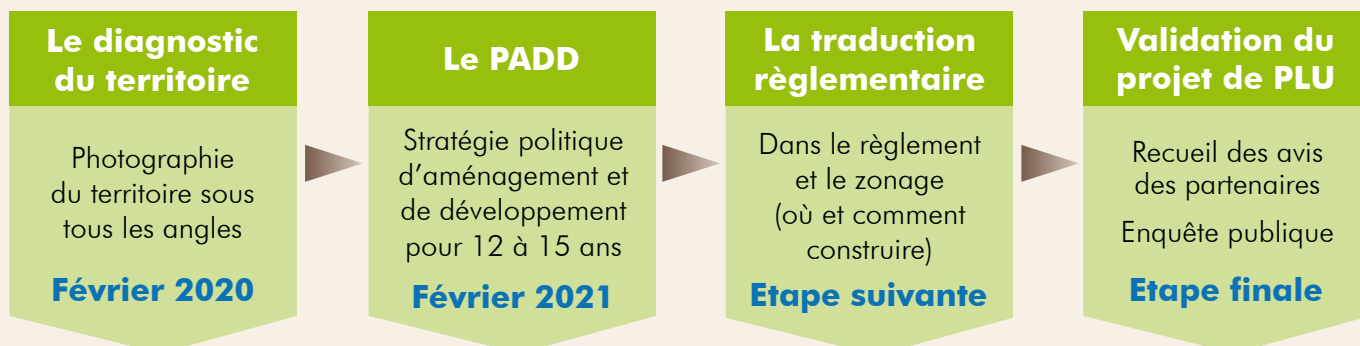
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

- Il définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

LES ETAPES

- Le diagnostic a été présenté lors de la réunion publique du 12 février 2020 -

- Le PADD a été débattu en conseil municipal du 5 février 2021 -



AJUSTER L'URBANISATION AUX BESOINS ET CONFRONTER LE RÔLE DE CENTRALITÉ DE LA COMMUNE

Orientation 1



- Poursuivre la croissance démographique permettant le renouvellement des ménages et l'accueil d'actifs avec une croissance avoisinant 1%/an ;
- Assurer les objectifs de constructions nécessaires à la croissance démographique en valorisant les secteurs proches du centre ;
- Accompagner les besoins induits par le développement démographique et économique (en matière de réseaux, équipements, espaces publics, etc...) ;
- Offrir les possibilités de logements correspondant à une très large gamme de besoins et promouvoir un habitat durable ;
- Promouvoir un urbanisme regroupé en priorité à partir du centre bourg ;
- Fluidifier la circulation au sein de la commune et promouvoir les modes actifs vers les centralités.

PLAN LOCAL D'URBANISME

► RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE MONISTROL SUR LOIRE

Orientation 2



- Clarifier la vocation des zones d'accueil économique ;
- Renforcer les possibilités d'accueil dans le cadre du schéma d'accueil de la communauté de communes ;
- Soutenir le commerce de la centralité historique ;
- Renforcer le développement du tourisme notamment par son ancrage dans l'histoire locale et son patrimoine naturel ;
- Confirmer la qualité du centre.

► PRÉSERVER ET VALORISER LES PATRIMOINES QUI FONT L'IDENTITÉ DE LA COMMUNE

Orientation 3



- Préserver le patrimoine historique, urbain et architectural de la commune ;
- Renforcer les qualités paysagères de la commune ;
- Protéger les éléments d'intérêt écologique présents sur la commune (cours d'eau, zones humides).

► ASSURER DES CONDITIONS FAVORABLES À LA PÉRENNITÉ DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Orientation 4



- Ne pas contraindre les installations agricoles professionnelles ;
- Préserver la fonctionnalité et le foncier des terres agricoles par la limitation de l'étalement urbain ;
- Encourager le renforcement des filières de communication et la diversification des productions.

► PROTÉGER LES RESSOURCES FORESTIÈRES

Orientation 5



- Préserver les dessertes forestières et l'accès aux bois dans le cadre de l'exploitation de cette ressource ;
- Mais, sur certains espaces, l'enjeu écologique est majeur et la protection des espaces boisés est nécessaire en tant que support de la biodiversité ;
- Valoriser les boisements dans la multiplicité de leurs usages récréatif, écologique tout autant qu'économique.

► POUR ALLER PLUS LOIN

Tous les documents de la révision du PLU sont consultables sur le site internet de la Mairie www.mairie-monistrol-sur-loire.fr et sont disponibles en consultation libre en Mairie.